

# 42<sup>e</sup> Edition

**Voisins-le-Bretonneux - Saint-Quentin-en-Yvelines**

**DIMANCHE 24 MARS 2024**

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

### I- Heure et lieu de rendez-vous

**Dimanche 24 Mars 2024 à partir de 9h –pour le 15 km et pour la Grande Vicinoise 6 km.**

Rendez-vous en tenue, à Voisins-le-Bretonneux, au Centre sportif « Les Pyramides », mail Schenefeld. Site et parkings fléchés.

### II- Caractère de la manifestation

Cette manifestation revêt 6 aspects :

- **Aspect familial**, local et amical pour les courses des enfants scolarisés en écoles primaires et, dans le but de conserver cet esprit, nous réservons les inscriptions aux enfants de Voisins-le-Bretonneux ou scolarisés en écoles primaires sur la Commune de Voisins-le-Bretonneux ou sur le périmètre SQY à la condition qu'ils soient licenciés à la FFA.
- **Aspect populaire** avec la course « la Grande Vicinoise » ouverte aux adultes et, pour la jeunesse, grâce à des parcours aux distances adaptées.
- **Aspect haut niveau et sport de masse** avec la course nature de 15km ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s. La Course compte pour le RUN 78.
- **Sensibilisation à l'environnement** : le parcours traverse une zone forestière classée Natura 2000. Afin de préserver la faune et la flore exceptionnelle de ce site, il est demandé aux participants de rester sur les sentiers balisés, de respecter la végétation, et de ne rien jeter sur cette partie du parcours. Nous sommes également signataires d'une charte d'« Eco Balisage ».
- **Cause locale**, l'organisation de la Course du Printemps reverse 1€ pour chaque arrivant de plus de 18 ans à une association caritative choisie.
- Dans l'idée de participer, à notre manière, **aux Jeux Olympiques**, nous utiliserons les couleurs des anneaux comme thème autant pour les courses enfants que pour les bénévoles.

### III- Accès et Parking

Les accès et le parking seront matérialisés, suivre les flèches dès l'entrée de Voisins-le-Bretonneux jusqu'au parking du Centre commercial « Carrefour Market ».

***LE DÉPLACEMENT A PIED POUR LES VICINOIS EST TRES FORTEMENT RECOMMANDE.***

### III- Inscription et remise de dossard

**Renseignement, inscriptions et paiement en ligne sur : [www.onsinscrit.com](http://www.onsinscrit.com) à partir du 01/01/2024 jusqu'au samedi 23 mars 2023 à 12h.**

**Aucune inscription au Centre ne sera possible.**

**Aucune inscription ne sera possible sur site le jour de la course.**

**Il est strictement interdit de participer aux épreuves proposées sans inscription validée par l'organisateur et sans dossard.**

**Tarifs :**

**Inscriptions libres et gratuites pour les moins de 18 ans avec l'autorisation parentale à signer au moment de l'inscription. (Années collège et rondes vicinoises)**

Pour les plus de 18 ans les tarifs d'inscription sont :

- 9,5€ pour la « Grande Vicinoise »

- 17€ pour le 15km

- 15€ par coureur pour les inscriptions groupées engageant au moins 10 athlètes pour le 15km.

Le montant de la participation comprend les frais d'inscription de l'opérateur.

Chaque engagement est ferme et définitif. Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement.



Tout engagement est personnel. Chaque dossard est nominatif et ne peut être revendu ou cédé à une tierce personne. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. Le dossard devra être entièrement visible lors de la course.

#### **Remise des dossards :**

Le remise des dossards se fera au Centre Alfred-de-Vigny (24 avenue du lycée 78960 Voisins-le-Bretonneux) à partir du 11 mars 2024 ainsi que le jour de la course à partir de 8h00. Aucun dossard ne sera remis sans un dossier complet (incluant un certificat médical conforme pour les adultes ou questionnaire santé pour les mineurs) sur le site onsinscrit.com. La demande d'envoi postal à 3€ est possible lors de l'inscription sur onsinscrit.com pour les inscriptions faites jusqu'au dimanche 3 mars 2024 à 23h59.

### **V- Zone de départ - Parcours et catégories des courses – zone de course**

#### **Parcours et catégories des courses :**

**« Le 15km »** : Course nature de 15km – Départ groupé : 9h30 - Inscription possible dès 16 ans révolus. Course comptant pour le Challenge des Yvelines et ouverte à tous.

**« La Grande Vicinoise »** : Course nature de 6 km - Départ groupé : 9h30  
Inscription possible dès 16 ans révolus.

**« Les années collègue\* »** : Par équipe de 2 en relais (mixte ou non) avec passage de témoin pucé - 2 km/coureur - Départ groupé : 14h30 - Course mixte avec classement par équipe (homme, femme, mixte) et par niveaux (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) – Les équipes doivent être constitué de deux collégiens ou collégiennes dans le même niveau de classe.  
Uniquement pour les jeunes scolarisés sur Saint-Quentin-en-Yvelines.

**Les Rondes Vicinoises\*** : Courses enfants scolarisés en écoles primaires sur Saint-Quentin-en-Yvelines. Conformément à la réglementation des manifestations hors-stades, les enfants participant aux « Rondes Vicinoises » ne feront l'objet ni d'un chronométrage ni d'un classement établi sur la vitesse réalisée. Toutefois, les 3 premières filles et les 3 premiers garçons se verront participer à une remise protocolaire avec photo officielle des jeunes champions et des jeunes championnes. Ne pourront s'inscrire que les enfants nés **avant 2017**.

#### **Parcours des Rondes Vicinoises distance 1030 m :**

**Course des CM2** : Course mixte - Départ groupé : 15h15

**Course des CM1** : Course mixte - Départ : 15h30

#### **Parcours des Rondes Vicinoises distance 845 m :**

**Course des CE2** : Course mixte - Départ groupé : 15h45

**Course des CE1** : Course mixte - Départ : 16h

**Course des CP** : Course mixte - Départ groupé : 16h15

*\*Aucune personne (parents, amis, relations) n'est autorisée à suivre l'enfant sur le parcours quelque soit le mode de déplacement (ni à pied ni en deux roues).*

### **ZONE DE COURSE**

Les participants sont priés d'utiliser les poubelles mises à disposition à proximité afin de préserver l'environnement et limiter le nettoyage post course.

### **VI. Collation - Lots – Classements - ravitaillement**

**Collation** : A l'arrivée, des boissons et encas solides seront offerts pour chaque participant.

**Classements** : Aucun classement ne sera affiché le jour de la course. Les classements seront disponibles sur [onsinscrit.com](http://onsinscrit.com) dans les jours qui suivent la course.

**Ravitaillement** : Un ravitaillement (boissons/ encas/fruits) est proposé sur le parcours du 15km entre le 9<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> km.

**POUR L'ENSEMBLE DES COURSES :**

Chaque participant se verra remettre un **Lot Commémoratif**.

**VII. Voirie**

Les coureurs devront se conformer aux ordres des signaleurs répartis sur l'ensemble du parcours. Ils devront courir sur la voie de droite de la chaussée matérialisée par des cônes, à l'exception de la partie totalement fermée à la circulation. Le constat du non-respect de cet article par un athlète entraînera sa disqualification. Enfin, ils devront respecter l'ensemble des arrêtés de circulation établis par les différentes administrations pour l'organisation des courses.

**VIII- Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de **SWISS LIFE** pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou de non-respect des consignes. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

**IX- Précautions à prendre avant et pendant la course**

**Échauffement** : Un échauffement mené par une professionnelle sera proposé avant chaque course.

**Au moment du départ** : Laissez les concurrents entraînés se placer sur les premières lignes, vous diminuerez les risques de bousculades et vous ne serez pas contraints de partir plus vite que vous ne le souhaitez.

**Durant la course** : Accomplissez la course à votre cadence. Si vous éprouvez de la fatigue ou de la difficulté, ralentissez nettement l'allure, ne vous arrêtez pas et ne quittez pas le circuit, marchez jusqu'à l'arrivée.

**X- Consignes à l'arrivée et descriptif de récupération – zone d'arrivée**

Une fois la ligne d'arrivée franchie, marchez tranquillement dans le couloir qui vous a été désigné. A l'arrivée vous trouverez un barnum avec un service médical en présence de médecin et sauveteurs (Croix rouge) qui seront disponibles si nécessaire. Des boissons pour s'hydrater ainsi que des petits encas tels que des barres de céréales et des fruits seront proposés.

**ZONE D'ARRIVÉE** – Consignes en application des consignes sanitaires :

- La zone est interdite aux non-participants
- Mise en place d'un parcours à sens unique permettant la gestion d'un flux unique et raisonné imposant au coureur ayant terminé sa course de poursuivre son chemin pour récupérer goodies, ravitaillement, consignes dont les distributions seront assurées par des bénévoles
- Le protocole de remise des prix sera limité aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque Course.
- Poste de secours : un poste de secours mobile sera installé. Les participants ont devoir d'assistance envers toute personne en situation de détresse. L'inscription entraîne l'acceptation de tous soins, évacuation, hospitalisation, intervention médicale y compris opération qui seraient jugées nécessaire par le corps médical en fonction de l'état du patient y compris pour les enfants mineurs.

**XI- Condition Physique**

**POUR LES MAJEURS** : Présentation d'un certificat médical en version digitale (scan ou photo) datant de moins d'un an précisant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en

**MODELE DE CERTIFICAT MEDICAL A PRESENTER**

Je soussigné : « nom, prénom et adresse du médecin » certifie avoir examiné monsieur ou madame « nom, prénom » né(e) le JJ/MM/AAAA et avoir constaté l'absence (ou que l'intéressé ne présente pas) de contre-indication à la pratique du sport en compétition. Date (MOINS D'UN AN AU JOUR DE LA COURSE), signature et CACHET du médecin.

**POUR LES LICENCIES : scan ou photo RECTO-VERSO de la licence F.F.A avec la mention**

« Pratique du sport en compétition » ou « Running » (en cours de validité à la date de la manifestation).

Sont également acceptées les licences sportives RECTO-VERSO avec la mention « pratique du sport en compétition » (en cours de validité à la date de la manifestation).

**POUR LES MINEURS** la présentation d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un questionnaire de santé de l'enfant selon le Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021. Si le questionnaire de santé comporte une réponse « oui » à une des questions, un certificat médical sera obligatoire, précisant LA NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION. (voir modèle de certificat médical ci-dessus ).

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Les concurrents en mauvaise condition apparente pourront être stoppés par les organisateurs.

**L'inscription d'un participant signifie son adhésion au règlement de l'épreuve, il accepte également la publication et l'exploitation des classements et de toutes images prises lors de cet événement par les organisateurs et producteurs. Il accepte que les organisateurs, à tout moment jugé nécessaire, interviennent et le stoppent pour sa sécurité ou celle de l'épreuve.**

**XII- Annulation**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou nécessité. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. En cas d'annulation, le remboursement sera étudié par l'association en fonction des moyens dont elle disposera à ce moment-là et des frais de remboursement engagés. Les participants ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

**XIII- Conditions particulières**

En cas de recrudescence de la covid-19, l'organisateur se verra dans l'obligation de remettre en place les directives sanitaires préconisées par les instances gouvernementales

**NOUS VOUS SOUHAITONS LA MEILLEURE RÉUSSITE !**

Course co-produite par la Ville de Voisins-le-Bretonneux, la Communauté d'Agglomération de St Quentin-en-Yvelines, l'Entente Athlétique de St Quentin-en-Yvelines et le Centre Alfred-de-Vigny.